



MEDIATION

Rapport d'activités 2016

La Loi reconnaît et clarifie le champ d'action de la médiation sociale

Par Emmanuel DELESTRE

Directeur service prévention ADSEA 86

De manière générale, la médiation consiste à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Elle est définie également par l'action de résolution des conflits.

Les contextes de mise en œuvre de la médiation sont variés. Médiation familiale, pénale, emploi, conjugale, sociale, interculturelle, médicale, économique, énergie, culturelle, médiation en matière de consommation...

Ces exemples d'application nous permettent de démontrer que la médiation est un concept contemporain multiforme qui peut être pensée à partir de trois paramètres :

* Les médiations s'inscrivent dans un cadre judiciaire ou non

* L'existence de 3 types de médiation sont possibles :

o Des interventions qui visent à faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations;

o Des interventions axées seulement sur la résolution d'un conflit;

o la troisième possibilité consiste à réaliser conjointement les deux types d'interventions.

* Selon les contextes, la médiation peut être exercée comme un rôle, une fonction dans le cadre d'un métier (éducateur, instituteur, policier, animateur, conseiller clientèle...) ; ou elle peut être exercée dans le plein exercice d'un métier à part entière. A noter que les citoyens, parents, habitants sont potentiellement porteurs d'actes de médiation au quotidien.

Le champ qui nous intéresse est celui de la médiation sociale dans le transport, l'habitat social et l'espace public.

Elle s'est souvent développée, à partir de 1998, dans le cadre des emplois-jeunes, mais aussi du dispositif « adulte relais » ; De nombreuses villes et métropoles ont mis en place des actions variées, plus ou moins segmentées par type d'intervention (habitat, transport, espace public...), s'appuyant sur des personnels formés ou non, totalement issus des quartiers ou non...

Ces expériences ont permis de prendre conscience de la nécessité de cette nouvelle forme d'action dans une société moderne, urbaine, individuelle, confrontée à des difficultés socio-économiques plus massives. Après la construction des métiers d'instituteurs, d'instructeurs, d'éducateurs, d'animateurs, le médiateur apparaît dans un environnement où les réseaux de solidarité, de partage s'amoinrent et les liens d'appartenance sont devenus moins évidents.

Progressivement, des fédérations nationales se sont créées et la professionnalisation des médiateurs sociaux continuent de se construire.

La médiation sociale devient petit à petit une discipline dotée de contenus structurés et de processus rigoureux ; le médiateur intervient comme un tiers neutre, indépendant et impartial.

Les médiateurs professionnels dissocient ainsi la médiation de l'arbitrage et de la conciliation, en démontrant que ces deux modes consistent dans l'intervention d'un tiers qui impose une solution ou la recommande en faisant un rappel à la morale ou à la loi.

Une reconnaissance légale est imminente depuis l'adoption de la Loi « Egalité et Citoyenneté » le 22 décembre 2016. En 2017, la médiation intégrera le livre IV du Code d'Action Sociale et des Familles (Art. L. 481-1 du CASF) : Ce que dit la loi :

« La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, par l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. Elle a vocation à s'articuler avec l'action des travailleurs sociaux.

« Les référentiels métiers et les référentiels de compétences relatifs à l'exercice des activités de médiation sociale s'articulent avec ceux du travail social. »

Les médiateurs ont donc toute leur place dans le paysage des adultes structurants que sont les éducateurs de prévention, les animateurs socio-culturels ou les éducateurs sportifs intervenants dans les clubs.

Tout l'enjeu est d'articuler ces quatre métiers sociaux et éducatifs de proximité car une intervention adaptée auprès des publics repose sur la complémentarité et l'équilibre entre ces interventions.

Ainsi, le métier de médiateur social fonctionne par saisine et intervient en prévention et en règlement des conflits de 4 à 90 ans... Leur action est complémentaire à l'animation socio-culturelle (adhésion, actions éducatives en direction de tout public) et à la prévention spécialisée (libre adhésion et actions sociales et éducatives en direction des jeunes en voie de marginalisation ou en rupture de 6 à 25 ans).

L'ensemble de ces actions et celle de l'éducation nationale viennent en appui des mobilisations collectives d'habitants pour former une communauté éducative d'adultes.

S	P.3	Présentation de la médiation à Poitiers
O	P.4	L'action concertée avec les éducateurs
M	P.5-6	Médiations interpersonnelles
M	P.7-8	Animation du partenariat à partir des saisines ou constats
A	P.9	Placer les habitants en capacité d'agir...
I	P.10	Animation locale de terrain
R	P.11	Perspectives 2017-2018 / Conclusion
E	P.12	L'équipe de médiation / Partenaires - financeurs

Présentation de la médiation à Poitiers

Le médiateur, formé à l'écoute, repère les malentendus, les signale et par un travail sur les mots favorise l'acheminement vers la meilleure compréhension possible. Son extériorité lui donne le recul pour mieux percevoir les décalages de registre d'expression. Son absence de pouvoir et la confidentialité libère la parole.



Michèle Guillaume HOFNUNG définit la médiation comme étant « *un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers impartial et indépendant sans pouvoir décisionnel ou consultatif, avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs, le médiateur favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause* ».

Le médiateur social et éducatif « Habitat social, transport, espace public » a pour mission la prévention et le règlement des conflits dans l'habitat social, le transport et l'espace public.

La mission du médiateur est territorialisée (quartiers des Trois Cités, Couronneries et Saint Eloi); cela lui permet d'intervenir dans sa mission de médiation logement, transport et espace public

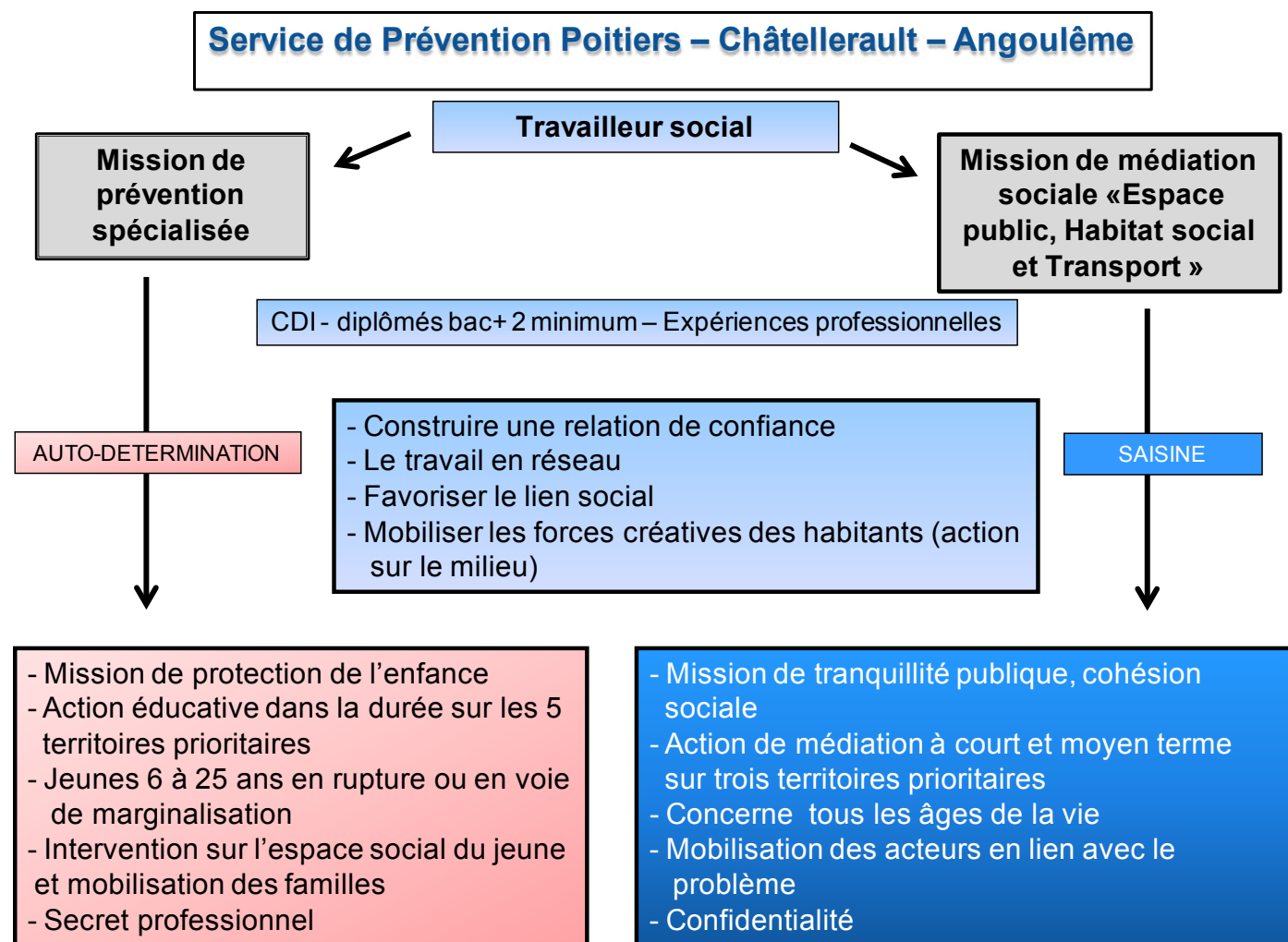
sur un lieu d'habitation partagé. La présence régulière et adaptée du médiateur dans cet espace social lui permet d'entrer en contact et de tisser des relations avec les enfants, les adolescents et les adultes de tout âge.

A partir de supports éducatifs et relationnels, il contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social, particulièrement dans son intervention auprès des clubs de football, des maisons de quartier, des écoles et des collèges.

Son approche globale des situations problématiques et la maîtrise des enjeux et des techniques de la médiation lui permettent d'agir sur le règlement des situations. La médiation est mode alternatif de règlement des conflits basé sur l'autonomie des participants qui incite le dialogue entre les parties.

L'action concertée avec les éducateurs

Les missions des éducateurs et des médiateurs ont été bien différenciées par le schéma ci-dessous, leur travail sur les quartiers est néanmoins complémentaire et en étroite relation.



Les médiateurs sont amenés, lors de leurs interventions dans le cadre de conflits de voisinage ou de projets collectifs, à rencontrer des familles et des jeunes potentiellement suivis ou pouvant être accompagnés par les éducateurs. Inversement, les éducateurs accompagnent des familles et des jeunes qui peuvent vivre des situations de conflits avec leurs voisins, d'autres habitants du quartier ou des institutions. Les réunions de site organisées par secteur d'intervention, donc par quartier, permettent aux éducateurs et aux médiateurs de s'informer, échanger et se concerter sur les situations familiales pouvant intéresser l'autre métier. Ces temps sont aussi l'occasion d'échanger des informations générales sur la dynamique du quartier, les acteurs et les projets en cours auxquels

peuvent participer tant les éducateurs que les médiateurs.

A plusieurs reprises, les éducateurs de la prévention spécialisée ont pu faire appel au médiateur dans le cadre des suivis qu'ils avaient engagés avec des jeunes car une problématique logement existait.

Réciproquement le médiateur a fait appel aux éducateurs dès qu'une situation problématique en protection de l'enfance a été repérée et devait être accompagnée dans la durée sur un plan éducatif.

Initié depuis de nombreuses années par l'équipe de prévention en partenariat avec le centre social sur le quartier des Trois-Cités, il arrive que le médiateur soit présent à la pratique du futsal qui mobilise un grand nombre de jeunes du quartier.

Médiations interpersonnelles

	Personnes ayant bénéficié d'une 1ère information	Personnes n'ayant pas eu besoin d'un suivi	Personnes suivies dans la durée	Personnes accompagnées vers une institution	Nombre de contacts lors de travail en direction de collectifs
Trois-cités Janv à Déc 2016	786	386	309	91	1025
Saint Eloi Couronne- ries Janv à déc 2016	703	324	379	103	1158

Ces chiffres en forte évolution prennent en compte le travail effectué par les médiateurs. Ces données n'avaient pas été pris en compte dans les précédents rapports d'activités.

Psychose

«Peur dans la cage d'escalier» aurait pu être le titre de cette rubrique consacrée aux conflits de voisinage. En effet, toute la cage d'escalier d'un immeuble de Saint Cyprien se plaint des agissements peu orthodoxes de Madame T. A son actif: dégradations régulières des boîtes aux lettres, des véhicules des voisins, musique à fond, violences verbales et physiques sur l'agent d'entretien, etc. Bref la coupe est pleine et la patience du voisinage faibli. Le médiateur entre en contact avec Madame T et se rend à son domicile avec le référent du Centre socio-culturel des Trois Cités. Les deux visiteurs se rendent vite compte que les propos de Madame sont incohérents. Le médiateur se met en lien avec le CHHL et la police Nationale qui connaissent la situation. Lors d'une nouvelle crise, la procédure d'hospitalisation d'office est enclenchée à la grande satisfaction du voisinage. Jusqu'à ce jour, Madame T est prise en charge par le CHHL (Laborie).

Aboiements

Depuis plusieurs semaines, le chien d'un jeune locataire, hurle et aboie régulièrement dans l'appartement lorsque son maître le laisse tout seul pour vaquer à ses occupations. Après des échanges infructueux avec le propriétaire de l'animal, les voisins envoient des courriers et des pétitions à l'Agence. En lien avec le médiateur canin du service d'hygiène de la Ville de Poitiers, plusieurs visites sont effectuées au domicile du jeune mis en cause. Quelques conseils lui sont prodigués pour une meilleure éducation de son chien. Outre le dressage de l'animal, il choisit de l'équiper d'un collier anti-aboiement.

Hygiène

Monsieur X habite un immeuble rénové. Il possède cinq chats mais ne change pas régulièrement la litière. Les odeurs de litière empestent le pallier et incommode le voisinage qui se plaint à l'agence. En lien avec le service d'hygiène de la Ville de Poitiers, le médiateur réussit à entrer en contact avec Monsieur X. Son logement est très encombré. Il se confie et nous dit qu'il est psychologiquement fragile mais qu'il fera néanmoins des efforts. Après plusieurs rencontres, il recommence à changer sa litière et prend l'engagement de désencombrer son logement et de se séparer de trois de ses chats. Depuis lors, les voisins ne se plaignent plus d'odeurs pestilentielles.



Occupation

La cour arrière d'un restaurant associatif était devenu un lieu de rassemblement des jeunes du quartier des Trois Cités. Ils s'y retrouvaient par dizaines les soirs et les week-ends pour discuter, jouer, manger et boire. Ils repartaient sans nettoyer cet espace privé qu'ils occupaient sans l'accord des propriétaires. Un jour ils ont décidé de faire un barbecue géant sur ce site qu'ils s'étaient appropriés. Les flammes du barbecue étaient hautes et impressionnantes. Les riverains inquiets, ont fait intervenir les forces de l'ordre pour disperser ce groupe de jeunes insouciants. Sollicité, le médiateur est entré en contact avec les leaders du groupe. Suite à l'échange, ils ont compris que cet espace était privé et qu'ils n'avaient pas à y être sans l'accord des propriétaires. Ils souhaitent cependant avoir un local dans lequel ils pourraient se retrouver entre pairs pour discuter.

Médiations interpersonnelles

Conflits de voisinage

Monsieur X se plaint de nuisances venant de chez son voisin du dessous en début de soirée, jusque tard le soir...

Saisine faite par le bailleur suite au courrier de monsieur X envoyé à l'agence. Dans un premier temps un contact est pris avec monsieur X pour se présenter, expliquer les modalités d'intervention et vérifier qu'il n'y ait pas d'informations manquantes pour intervenir. Suite à cet échange un passage au domicile du voisin du dessous qui n'est pas joignable au téléphone est organisé. Lors de la rencontre ce monsieur peut expliquer avoir une problématique alcoolique et par moment ne plus se rendre compte des nuisances qu'il crée. Un entretien est réalisé afin de faire le point sur la situation de monsieur, la rencontre avec le médiateur permettra de réactiver une démarche de soin via le Centre Cure Ambulatoire en Alcoologie.

La famille P. se rend en agence pour se plaindre de sa voisine madame K. très bruyante et désagréable. Celle-ci invite régulièrement beaucoup de personnes chez elle, principalement des marginaux. De plus de très fortes odeurs de fumée émanent de son appartement. Après une première rencontre à son domicile, le médiateur semble déceler chez cette dame des difficultés d'ordre psychologique. Une enquête de voisinage est faite et il s'avère que l'ensemble des habitants de cette cage d'escalier subissent les crises de madame K. Un nouveau passage est fait au domicile de cette dame afin d'y mener un entretien permettant d'évaluer avec elle les solutions ou les aides à enclencher. Elle verbalise, alors la demande suivie avec le centre médico-psychologique. Un contact est pris avec son autorisation et une visite à domicile avec un infirmier est mise en place. Cette visite aura permis une hospitalisation temporaire de madame. Cela aura facilité la réévaluation de son traitement et ainsi pu permettre un retour à domicile dans des conditions adaptées à la vie en collectivité.

Ambassadeurs- relais

Un tournoi de football intercommunautaire a été organisé pendant l'été 2016 au triangle d'Or pour consolider les liens de confiance entre les associations d'étudiants, les associations communautaires et les institutions, bailleurs sociaux et transporteur. En 2011, Vitalis et l'association des guinéens de Poitiers s'étaient réunis pour travailler sur le changement de représentation que certaines familles et personnes peuvent avoir des chauffeurs et des contrôleurs, un lien régulier est maintenu avec cette communauté.

Dans la même ligne d'intervention, la sensibilisation des ambassadeurs des associations communautaires a débuté en 2012 pour avoir des interlocuteurs privilégiés en cas de conflits. Plusieurs rencontres avec des représentants des communautés ont eu lieu au siège de Vitalis pour mettre en place un réseau dense d'interlocuteurs privilégiés avec la structure et ses employés afin de prévenir et de régler rapidement les conflits dans les bus. Le réseau est aujourd'hui construit. Il demande une vigilance et des compétences spécifiques pour l'animer, l'enrichir, et le renouveler.

Les médiateurs se positionnent dans des fonctions d'orientation vers les institutions et de facilitateur du lien social.

Ecole de football des Trois Cités

La souplesse du poste de médiation et sa territorialisation permet une implication du médiateur dans la dynamisation de la vie associative du quartier. Aux Trois-Cités, l'engagement du médiateur dans le club de foot et ses 360 licenciés lui permet de rencontrer et de créer des liens de proximité avec un grand nombre d'enfants, de jeunes, d'adultes et de parents habitant le quartier. Cela facilite son immersion et ses médiations futures. L'objectif du travail est d'accompagner les jeunes et les habitants à s'investir dans des dynamiques collectives. Le maintien et le développement des liens d'entraide renforce à la fois l'estime et la confiance en soi tout autant que la construction collective du bien vivre ensemble. A noter que 2016 voit se confirmer la présence des jeunes filles issues du quartier dans les équipes féminines.

Animation du partenariat à partir des saisines ou constats

Temps collectif au Parvis

Les difficultés dans ce bâtiment ont déjà été évoquées l'an passé, et le projet d'intervention collective a continué à évoluer. Le parvis est un bâtiment qui vit mal. Beaucoup d'incivilités sont constatées et le lieu non respecté. Un premier temps ludique avait été mis en place en 2015 autour de la fête d'Halloween afin de regrouper enfants et habitants de l'immeuble. Cette année le projet a évolué. Avec la participation des habitants, de la maison de quartier et des éducateurs. Une demi-journée a été consacrée à la lutte contre les incivilités. Un premier temps était organisé sous la forme d'un jeu de piste pour les enfants avec la participation des adultes. Ce jeu est construit sur des éléments de règlement intérieur des bailleurs sociaux et ce afin de faire découvrir aux enfants différentes cita-



tions de penseurs et philosophes contemporains sur la thématique du vivre ensemble. Dans un second temps, une session de Théâtre Forum a eu lieu dans le hall de l'immeuble. L'idée était de jouer devant les habitants une mise en scènnette des moments de vie difficiles au sein du bâtiment et d'inviter le public à intervenir sur scène afin de trouver une solution au problème rencontré. Trois scènes ont été jouées. Dans une ambiance détendue, on a pu noter une bonne participation permettant de traiter des sujets graves avec légèreté. De plus, le groupe de mamans cuisinières du quartier a encore participé au projet et a agrémenté cet après-midi d'un goûter (financé par Sipea-Habitat) afin de contribuer à l'organisation d'un voyage à Paris. On note sur cette demi-journée la participation d'environ 70 personnes de l'immeuble et du quartier.

Tranquillité publique et cohésion sociale

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le Département de la Vienne connaît à l'instar des autres départements français une arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés. En 2016, le Département a accueilli 250 jeunes mineurs dont une grande majorité est hébergé à Poitiers ou sur la CAP. La création du DAMIE (Dispositif d'accompagnement de mineurs non accompagnés) et la mobilisation de places d'hébergement au sein des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne permet plus d'accueillir les jeunes de manière satisfaisante. Un appel à projet a été lancé pour un hébergement diffus de 70 places. Bien que ces jeunes soient accompagnés vers l'insertion par les éducateurs dans différents lieux, les médiateurs mobilisent leurs réseaux (ambas-

Une trentaine de jeunes bénéficient des créneaux de football les mardis, jeudis, samedis et dimanches aux Trois Cités et à Beaulieu.

sadeurs des communautés et partenaires associatifs) pour proposer à ces jeunes des adultes référents. Une trentaine de jeunes bénéficient des créneaux de football les mardis, jeudis, samedis et dimanches aux Trois Cités et à Beaulieu (Châlons). L'été 2016, les médiateurs ont demandé au service des sports de la ville de Poitiers de tracer deux terrains de football dans le Parc du Triangle d'Or. Des ballons et des chasubles ont été mis à la disposition des jeunes. Tous les soirs entre 19h et 22h une quarantaine de jeunes MNA, venant des quatre coins de Poitiers s'y retrouvaient pour jouer au football. Cette activité s'est clôturée par un grand Tournoi de fin d'été. Environ 120 jeunes filles et garçons ont participé à ce tournoi. Quelques jeunes MNA ont été invités au cours de l'année 2016 à plusieurs soirées et activités culturelles.

Animation du partenariat à partir des saisines ou constats



Vitabut

Comme chaque année et ce depuis six ans, les médiateurs ont activement participé au tournoi inter-quartier organisé par l'Association Sanza, le District de football de la Vienne et Vitalis, aux côtés de trois cent jeunes amateurs de football.

Centres commerciaux des Trois Cités

Les deux centres commerciaux des Trois Cités sont le théâtre de conflits divers et variés à cause des comportements inappropriés de groupes de jeunes et d'adultes qui s'alcoolisent, jouent au ballon non sans laisser leurs canettes et débris sur place. Sollicité à plusieurs reprises par les commerçants, le médiateur analyse la situation et entame un dialogue avec les personnes mises en cause pour autant qu'elles soient lucides et sobres. En 2016, le médiateur a été moins sollicité que les années précédentes. Le travail relationnel a eu un impact positif sur cette occupation pour le moins anarchique de l'espace public. D'autres actions de prévention des conflits sont en cours pour préserver le bien vivre ensemble dans ces espaces. Il s'agit entre autres choses de redonner confiance aux habitants via le projet des portraits (dessins) d'habitants et du projet «Pouvoir d'agir» des habitants.

Opération Propreté aux Trois Cités



Journées nettoyage l'année dernière avec des jeunes du quartier autour de plusieurs immeubles dont Jean de la Fontaine aux Trois Cités. Ils ont par la même occasion sensibilisé les plus grands et les adultes contre les incivilités aux abords des bâtiments. Initié en 2015, cette action s'est poursuivie en 2016 avec un succès relatif. Cette action est à inscrire dans la durée et est désormais portée par l'Equipe de Prévention des Trois Cités.

Placer les habitants en capacité d'agir...

Médiation par les pairs

Le projet de médiation par les pairs est issu d'une réflexion commune de différents acteurs sur un quartier nouveau.

La médiation par les pairs qui est un support relationnel, permet aux médiateurs de créer des relais de confiance avec des enfants et les adultes facilitant ses médiations dans l'habitat social, l'espace public ou le transport. En 2015 les temps de formation se sont mis en place avec les deux écoles élémentaires du quartier de St Eloi, le club de foot et la maison de quartier SEVE. Dès la rentrée de janvier 2016 les actions de médiations ont pu se mettre en place et ont rencontré un franc succès. Les enfants se sont senti valorisés. A la fin de l'année scolaire le climat était plus apaisé à l'école, et un grand nombre d'enfants passant en sixième qui demandaient quel serait l'avenir du dispositif. Ainsi nous avons pu mettre en place dès la fin

de l'année scolaire des temps de sensibilisation auprès des élèves mais aussi des enseignants et personnel du collège Jean Moulin. La formation se déroulera en janvier 2017.

Mais l'action a pu être relancée septembre 2016 au sein des deux écoles. De plus le dispositif va être étendu dans les écoles et collèges des Trois Cités et des Couronneries dès 2017.

L'idée principale restant bien-sûr de travailler à responsabiliser les enfants, de les aider à grandir en leur faisant confiance et en valorisant leurs capacités à prendre des responsabilités et à régler certains conflits entre eux sans intervention de l'adulte.



Animation locale de terrain

Exposition de caricatures : sur le thème « Liberté d'expression contre les violences autour de la pratique du football »

Des jeunes footballeurs U15 du Club de football des Trois Cités à l'honneur du 05 Octobre au 05 Novembre 2016 à l'Association Pourquoi Pas La Ruche.

Des jeunes de la catégorie juste au dessus, les moins de 17 ans (U17) se sont négativement illustrés ces trois dernières années dans la rubrique des faits divers des journaux du département par des actes qualifiés de « violence en réunion »... Cette terminologie a fortement interpellé pour ne pas dire attristé les U15 des

Trois Cités. C'est ainsi qu'ils ont proposé aux dirigeants et animateurs de les accompagner dans la réalisation de ce projet innovant liant le sport sans violence et la liberté d'expression pour faire passer des messages et sensibiliser d'autres jeunes des quartiers dits sensibles. Ils sont une vingtaine de jeunes garçons du Club de foot des Trois Cités âgés entre 13 et 15 ans. Le fruits de leur travail une vingtaine de tableaux d'un mètre carré, ont été exposés à Pourquoi Pas La Ruche. Nous n'avons pas intégré les filles du club parce que les violences de ces dernières années ont concerné uniquement les catégories masculines. Le médiateur et artiste référent, offre aux jeunes footballeurs les conditions propices à la création et les accompagne pendant toute la phase de préparation et de création. Cette aide se traduit dans la mise à disposition du matériel nécessaire à l'expression artistique tels que : les planches, et accessoires. Le médiateur prend en charge également l'environnement de l'organisation et la tenue de l'exposition et du vernissage, en lien avec les partenaires de l'événement.



Perspectives 2017-2018

Sur les secteurs d'intervention des médiateurs

* Poursuivre les médiations inter-personnelles à partir des saisines des financeurs

* Maintenir une présence sociale forte qui fonde une intervention de proximité et de responsabilisation (observation et veille sociale, auto-saisine, immersion « sans gilet »...)

* Veiller à ce que chaque partenaire-financeur maintienne une facilité de travail entre les médiateurs et leurs propres équipes dans un esprit de confiance réciproque

* Par exemple, rédiger une charte éthique permettant de créer des conditions d'accueil, de travail et de confiance satisfaisantes, clarifiant pour chacun la fonction des médiateurs et leur place dans les institutions

* Participer au développement de la médiation par les pairs sur les quartiers des Couronneries et les Trois cités (écoles primaires et collèges) ;

* Continuer à soutenir les associations communautaires dans leur recherche d'insertion et d'intégration, le médiateur étant une passerelle avec la société d'accueil ;

* Finaliser la convention de partenariat avec Vitalis (présence dans le bus, ambassadeurs-relais des communautés, développement du pré-contentieux...)

* Maintenir une vigilance en matière de tranquillité publique concernant les mineurs non accompagnés, en leur permettant l'accès aux ressources de la prévention, en complément de l'action du DAMIE (porté également par l'ADSEA).

* Continuer à initier ou à participer à des actions collectives qui favorisent la rencontre, l'entraide et les échanges sociaux et inter-générationnels ;

* Développer des actions de mobilisation et de capacité d'agir des habitants dans le but de les rendre acteurs de leur environnement (entraide, développement de projets collectifs, préservation des lieux sur le quartier...)

CONCLUSION

L'action de prévention, et notamment la médiation vise à régler les problèmes individuelles et de groupes « sur le fonds » ; l'action des médiateurs porte sur deux niveaux : des actions individuelles et collectives de prévention des conflits et des actions de gestion des conflits.

Le service de Prévention de l'ADSEA 86 cherche à renforcer l'adhésion des partenaires (ville, bailleurs, transporteurs, Etat) à un projet co-construit de médiation, avec des objectifs communs, une action mutualisée et cohérente, des interventions claires et coordonnées qui s'appuient sur l'ensemble du tissu de prévention du quartier et de la ville.

L'action de prévention éducative « auprès et avec » l'humain nécessite engagement, technicité et durée... c'est la garantie d'effets durables à condition de tenir compte de l'histoire, des ressources et des contextes de chaque quartier.

Depuis longtemps, Poitiers a construit un maillage de prévention articulé et coordonné sur des idées de complémentarité des réponses éducatives, de responsabilisation des populations, de règlements en profondeur des situations individuelles, de proximité des interventions.

Une pensée analytique, isolée pourrait être tentée par la « sécuri-médiation », action séduisante, à effet immédiat mais en trompe l'œil. Très vite, ce type d'intervention brouille les repères des habitants en créant une confusion entre les missions de la sécurité (police nationale, police municipale) et les missions sociales et éducatives (maisons de quartier, associations de quartier, prévention spécialisée, antennes sociales, médiation...). Cette pratique, testée dans de nombreuses villes, depuis la fin des années 90 à l'odeur de la médiation, la couleur et le goût de la médiation mais ce n'est

pas de la médiation... Ces expériences montrent que la seule vertu que la sécuri-médiation conserve est, au final, la proximité de l'intervention, vidée de son sens, le flou créant au passage un détricotage progressif de l'existant.

Il convient de concevoir que fondamentalement c'est par une séparation simple des métiers de la sécurité et de la prévention que peut s'élaborer une complémentarité républicaine, lisible par tous.

En 2011, le Conseil Départemental de la Vienne et la ville de Poitiers ont donné leur accord pour que soit organisé, au sein du même service, les actions de prévention spécialisée et les actions de médiation « habitat social, transport et espace public » ; organisé complémentirement l'une par rapport à l'autre, ces deux missions distinctes permettent de se renforcer mutuellement, facilitant les passages de relais d'une mission à une autre.

A ce jour, Poitiers (ADSEA 86) est avec Saint Etienne (AGASEF) et plusieurs villes du département des Bouches du Rhône (ADDAP 13) une des rares villes à avoir choisi cette organisation mutualisée.

A une époque où les radicalités prennent des formes multiples ou les expressions violentes ne sont à écarter nulle part, ils nous semblent importants de favoriser l'articulation de tous les acteurs du quartier pour participer à l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes.

Le service de prévention fait sienne cette phrase d'un auteur français célèbre: « **L'attitude d'union doit être une idée fixe. Unir, c'est bâtir avec l'autre la cité invisible** ».



L' équipe de médiation



Gabriel NGADOU



Jonathan BARNIER

